



## DECISION DU MAIRE

### Ville de Luc-la-Primaube

220713DC29

#### DÉLÉGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Pôle Petite Enfance – acquisition d'un nettoyeur professionnel vapeur**

Le Maire de la Commune de Luc-la-Primaube,

Agissant en vertu d'une délégation de pouvoirs, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, consentie par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020,

Considérant la nécessité de renouveler le nettoyeur vapeur du pôle petite enfance ;

#### DÉCIDE

Article 1 : De retenir l'offre de l'entreprise SODISCOL pour un coût de 3821.00 € HT soit 4585.20 € TTC.

Fait à Luc-la-Primaube, le 13 juillet 2022

Le Maire,  
  
Jean Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,  
Compte tenu de la transmission en préfecture le... 26/07/2022  
Et de la publication le... 26/07/2022

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube  
Tel : 05.65.71.34.20 E-mail : [mairie@luc-la-primaube.fr](mailto:mairie@luc-la-primaube.fr)  
[www.luc-la-primaube.fr](http://www.luc-la-primaube.fr)

Le Maire  
  
Jean-Philippe SADOUL

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Petite Enfance - Acquisition d'un nettoyeur professionnel  
vapeur

---

Date de décision: 13/07/2022

Date de réception de l'accusé 26/07/2022  
de réception :

---

Numéro de l'acte : 220713DC29

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220713-220713DC29-AU

---

Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 7 .10

Finances locales

Divers

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

---

Nom du fichier : NETTOYEUR VAPEUR.docx ( 99\_AU-012-211201330-  
20220713-220713DC29-AU-1-1\_1.pdf )